

Décret n° 2005-190 du 10 mars 2005
portant nomination des membres de la commission technique
du comité de suivi de la convention pour la paix et la
reconstruction du Congo

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la convention pour la paix et la reconstruction du Congo ;

Vu le décret n° 2001-334 du 22 juin 2001 portant création, attributions et organisation et organisation du comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo ;

Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Sont nommés membres de la commission technique du comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo :

- 1- M. André LONGUELE, en remplacement de M. MIKOLO KINZOUNZI ;
- 2- M. Romuald BASSENGA-FIELLOT, en remplacement de M. Alexandre ATTIKI NDENGUE ;
- 3- M. Vincent NIAMALO, en remplacement de M. MOUFOUMA OKIA ;
- 4- M. Séraphin GOMBET, en remplacement de M. Laurent TENGO ;
- 5- M. Pascal ANDJEMBO, en remplacement de M. Jean-Baptiste YEKE KOKOLO ;
- 6- Mme Virginie KOUMBA, en remplacement de Mme Adélaïde MOUNDELE-NGOLLO ;
- 7- M. Justin EBARA, en remplacement de M. Paul OBAMBI ;

- 8- Mme Esther AYISSOU, en remplacement de Mme Delphine Emmanuel ADOUKI ;
- 9- Mme Rosalie MEKOYO, en remplacement de Mme Bernadette ONDAYE ;
- 10- M. Daniel Bambous OKANDA, en remplacement de Mme Marie Nadia MAKOSSO ;
- 11- Mme Chantal NKODIA, en remplacement de M. Claude Alphonse NSILOU ;
- 12- M. Sino Jacques NGUIE, en remplacement de M. Pierre Ernest ABANDZOUNOU ;
- 13- M. Jean Louis MOUTOU, en remplacement de M. Jean Pierre BERRI ;
- 14- M. Serge Maurice MOUSSAMA, en remplacement de M. Apollinaire MOUYOMBO ;
- 15- M. Joseph MAMPOUYA, en remplacement de M. Emile Aurélien BONGOUANDE .

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

2005-190

Fait à Brazzaville, le 10 mars 2005



Denis SASSOU N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,



Pacifique ISSOIBEKA.